

oooo

PRESNTATION

## PROJET 7

**L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME AVEC  
KNIME**

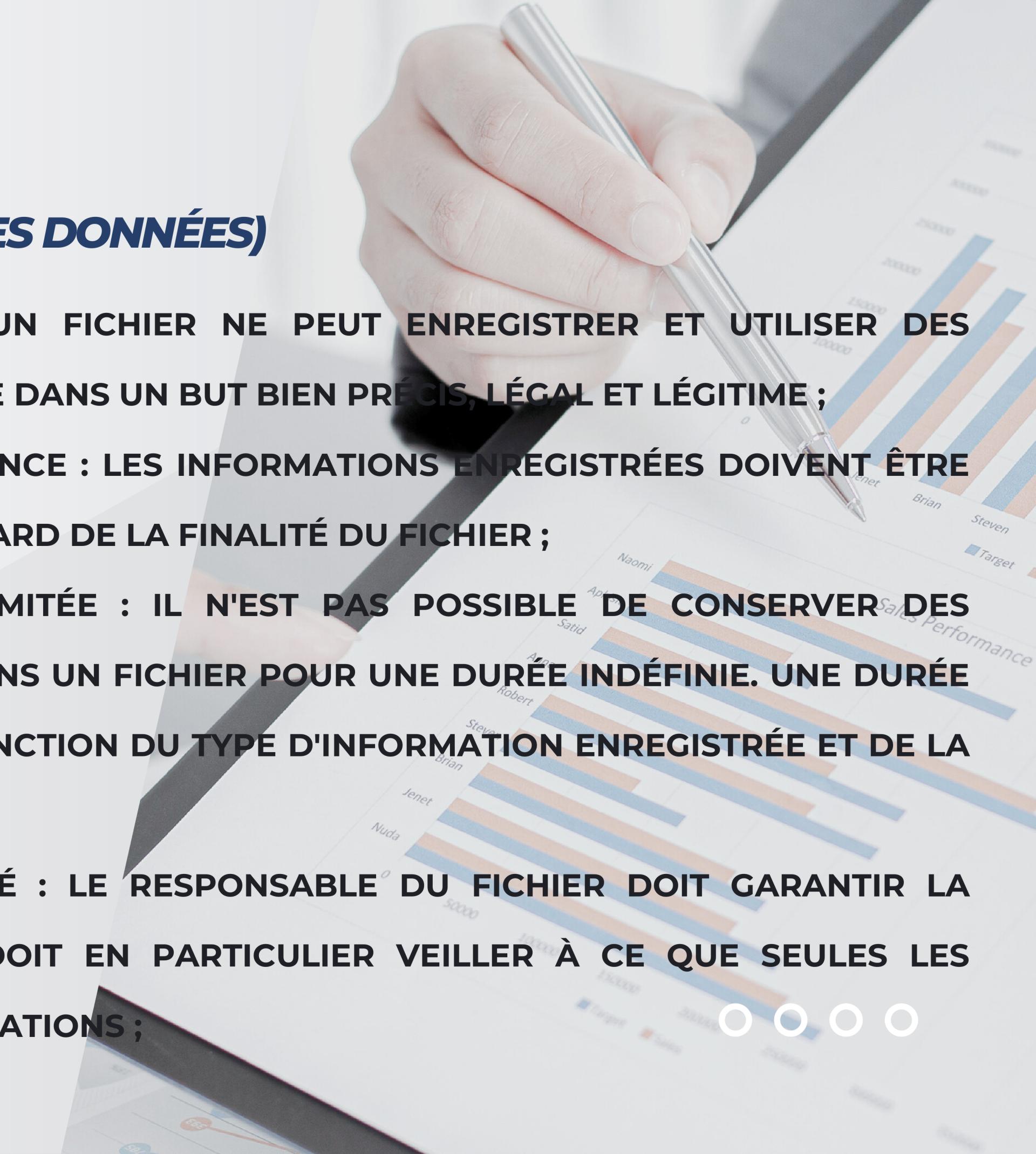
oooo

# SOMMAIRE

- Les 5 principes du Règlement général sur la protections des données soit RGPD
- Définition de thermes:
  - Données personnelles, anonymisation, pseudonymisation, randomisation et généralisation (par la Comission nationale de l'informatique et des Libertés soit CNIL)
- Création de workflow
- Exportation des données
- 5 graphiques que représentent les analysis

# **5 PRINCIPES RGPD**

**(RÉGULATION GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES)**

- 
- 1. LE PRINCIPE DE FINALITÉ : LE RESPONSABLE D'UN FICHIER NE PEUT ENREGISTRER ET UTILISER DES INFORMATIONS SUR DES PERSONNES PHYSIQUES QUE DANS UN BUT BIEN PRÉCIS, LÉGAL ET LÉGITIME ;**
  - 2. LE PRINCIPE DE PROPORTIONNALITÉ ET DE PERTINENCE : LES INFORMATIONS ENREGISTRÉES DOIVENT ÊTRE PERTINENTES ET STRICTEMENT NÉCESSAIRES AU REGARD DE LA FINALITÉ DU FICHIER ;**
  - 3. LE PRINCIPE D'UNE DURÉE DE CONSERVATION LIMITÉE : IL N'EST PAS POSSIBLE DE CONSERVER DES INFORMATIONS SUR DES PERSONNES PHYSIQUES DANS UN FICHIER POUR UNE DURÉE INDÉFINIE. UNE DURÉE DE CONSERVATION PRÉCISE DOIT ÊTRE FIXÉE, EN FONCTION DU TYPE D'INFORMATION ENREGISTRÉE ET DE LA FINALITÉ DU FICHIER ;**
  - 4. LE PRINCIPE DE SÉCURITÉ ET DE CONFIDENTIALITÉ : LE RESPONSABLE DU FICHIER DOIT GARANTIR LA SÉCURITÉ DES INFORMATIONS QU'IL DÉTIENT. IL DOIT EN PARTICULIER VEILLER À CE QUE SEULES LES PERSONNES AUTORISÉES AIENT ACCÈS À CES INFORMATIONS ;**
  - 5. LES DROITS DES PERSONNES.**

## **Donnée personnelle**

“Toute information relative à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement” CNIL

## **Anonymisation**

“Un traitement qui consiste à utiliser un ensemble de techniques de manière à rendre impossible, en pratique, toute identification de la personne par quelque moyen que ce soit et de manière irréversible.” CNIL



## **Pseudonymisation**

“Le traitement de données à caractère personnel de telle façon que celles-ci ne puissent plus être attribuées à une personne concernée précise sans avoir recours à des informations supplémentaires, pour autant que ces informations supplémentaires soient conservées séparément et soumises à des mesures techniques et organisationnelles afin de garantir que les données à caractère personnel ne sont pas attribuées à une personne physique identifiée ou identifiable.” CNIL

## **Techniques d'anonymisation**

- Sélectionner les informations à conserver selon leur pertinence
  - Effacer les éléments d'identification directe et ceux qui pourraient permettre une ré-identification de l'individu.
  - Distinguer les informations importantes des informations secondaires ou inutiles
  - Définir la finesse idéale et acceptable pour chaque information conservée.
- CNIL

## **Randomisation**

La technique de randomisation a pour finalité de transformer les données afin qu'elles ne puissent plus être attribuées à une personne en particulier.

Elles sont moins précises, mais la répartition globale est conservée. Elle permet de protéger le jeu de données du risque d'inférence. CNIL

## **Généralisation**

Elle évite que les données soient individualisées.

Example : remplacer date de naissance par seulement l'année. CNIL

## **1 . Importation des fichiers**

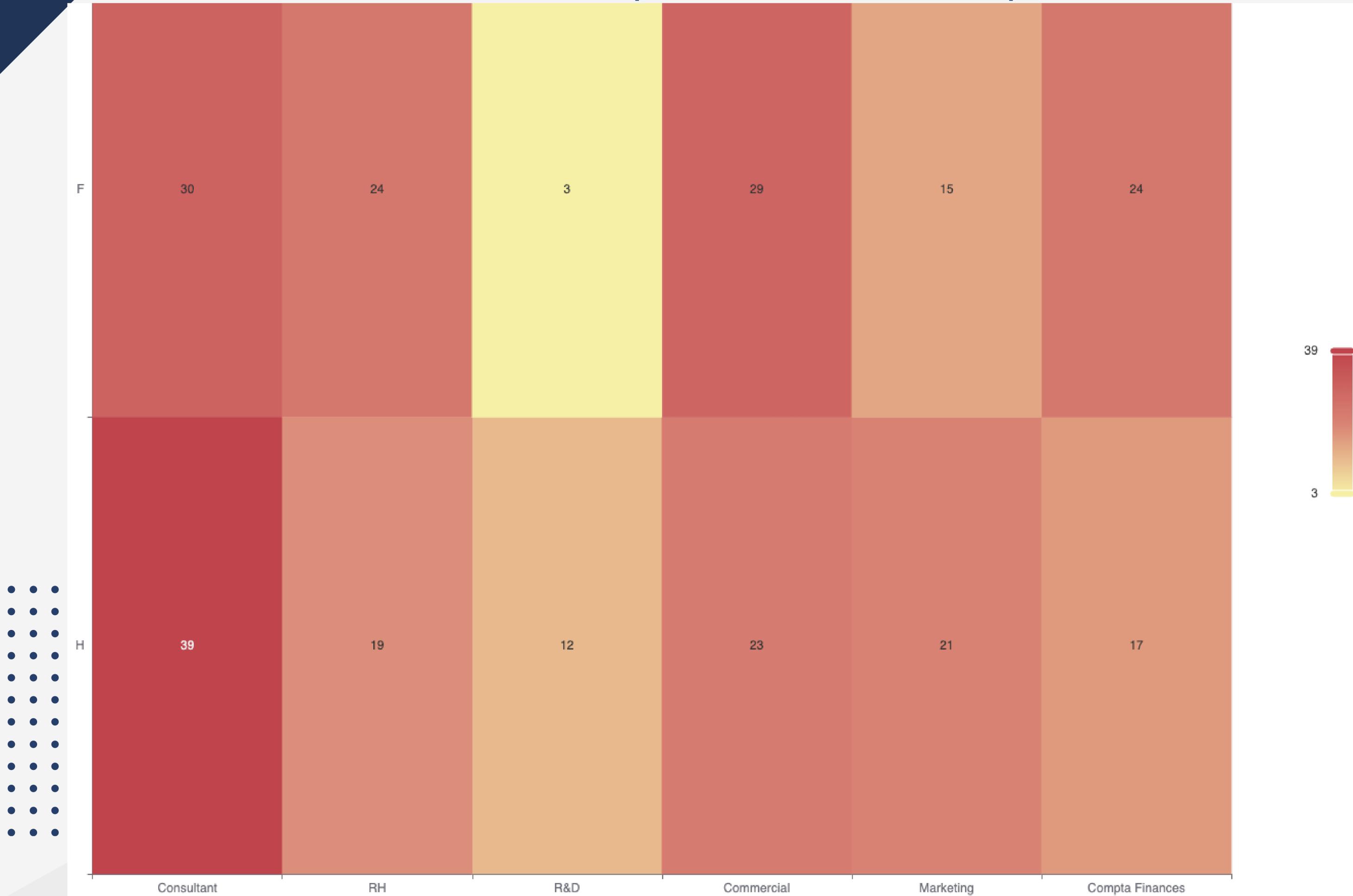
## **2. Anonymisation des données personnelles**

- Address, no. téléphone, date de naissance, no. enfant

## **3. Creation workflow**

- **Qualification** : total salari, rpartition salari par sexe
- **Promotion**: table promotion par service et sexe, graphique
- **Remuneration**: rpartition salaire par sexe et service, graphique
- **Embutche**: table type de contrat par sexe et service, total salari par type de contrat, graphique sexe par contrat
- **Condition de travail**: rpartition accident par sexe et service, graphique

# Qualification : répartition sexe par service



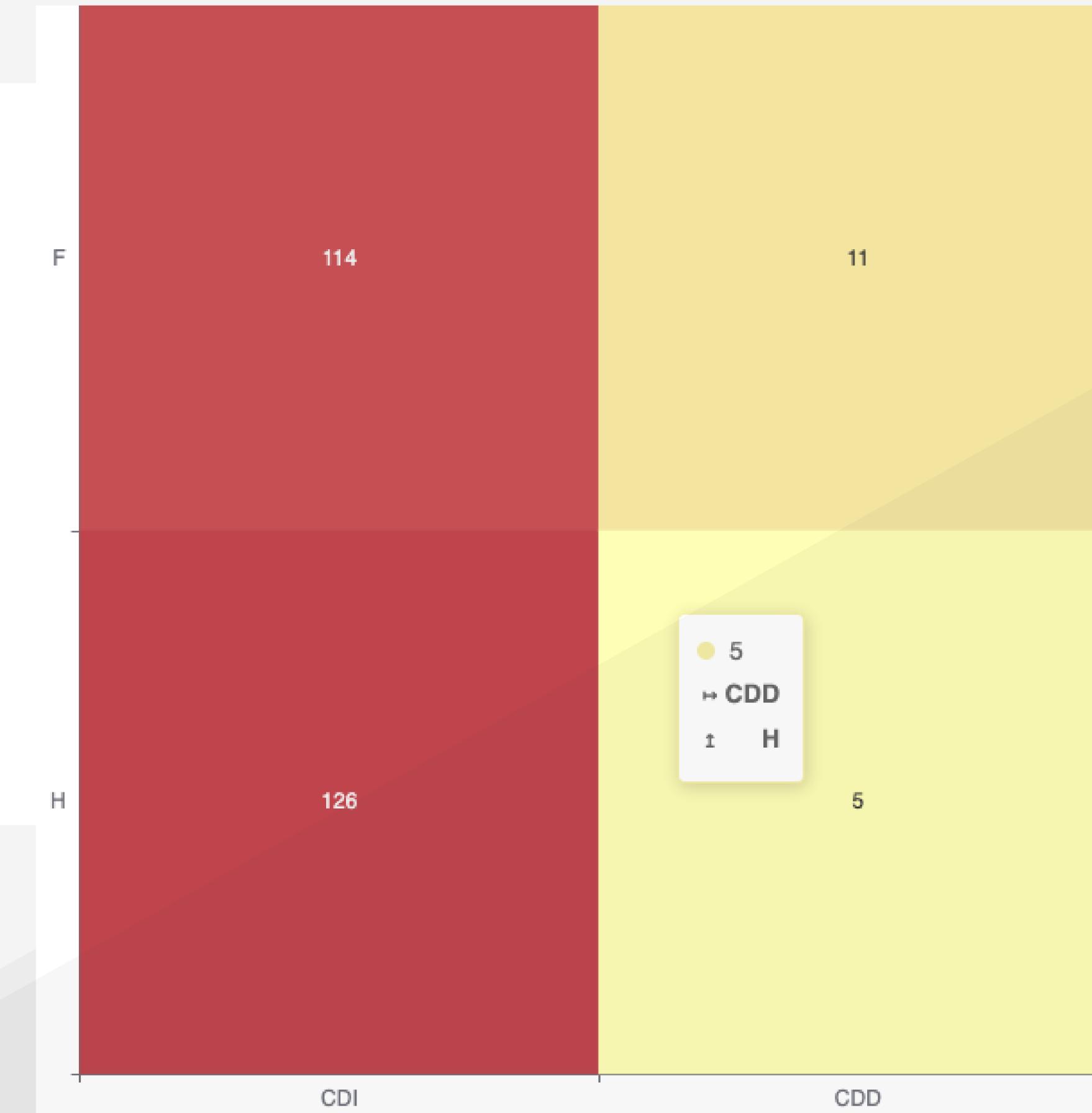
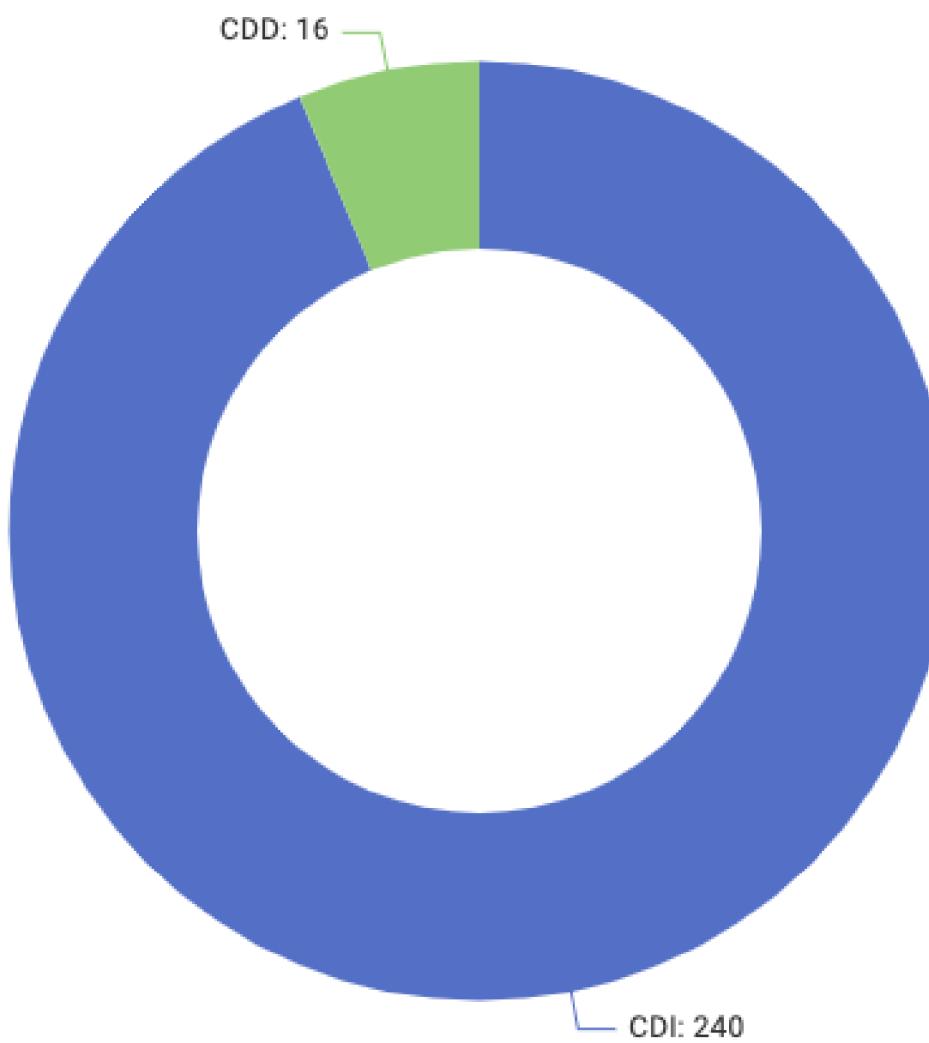
## Femmes:

- +Commercial
- +Finances
- +HR

## Hommes:

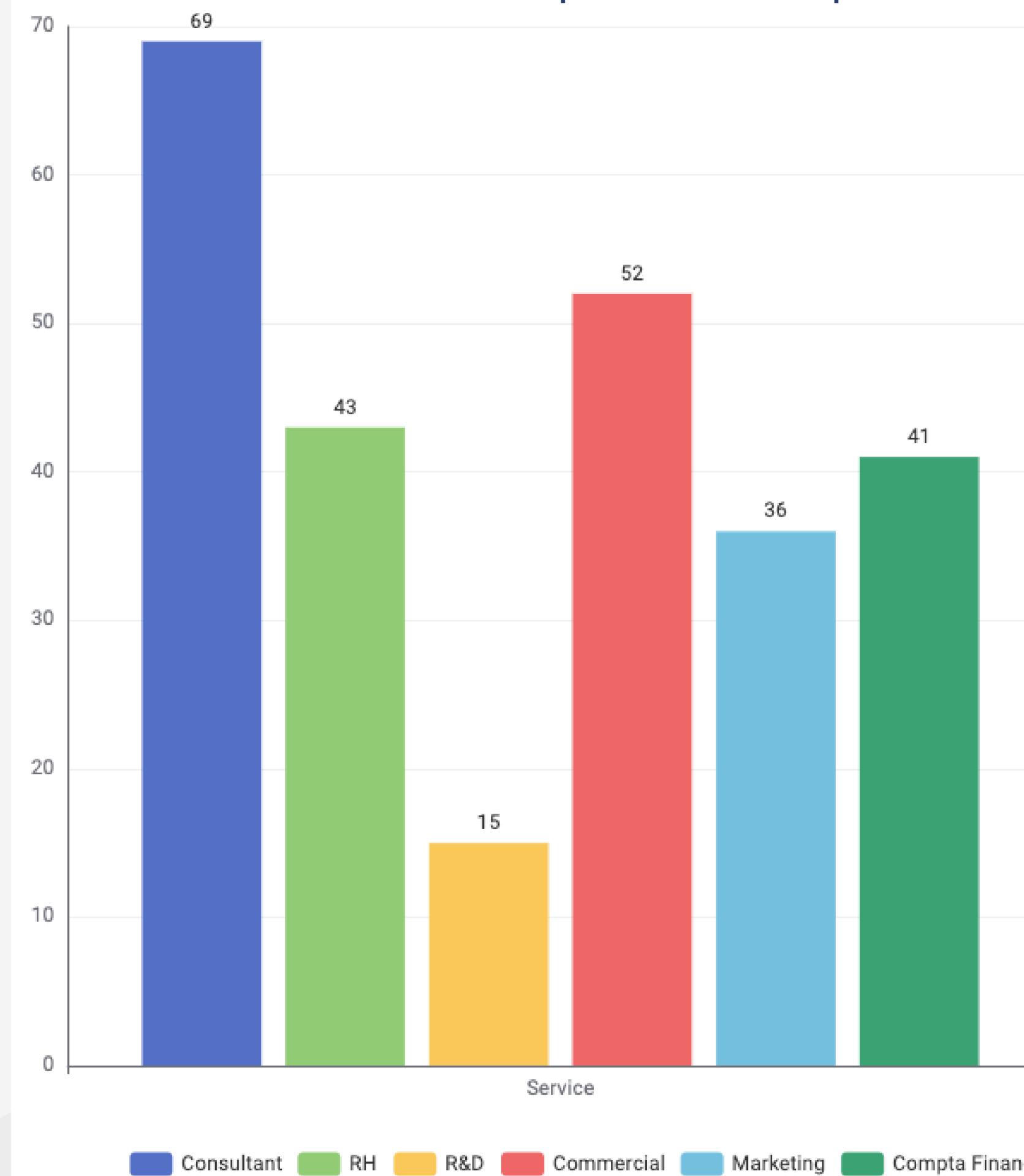
- +Consultant
- +R&D
- +Marketing

# Embuche: répartition de type de contrat par sexe et service



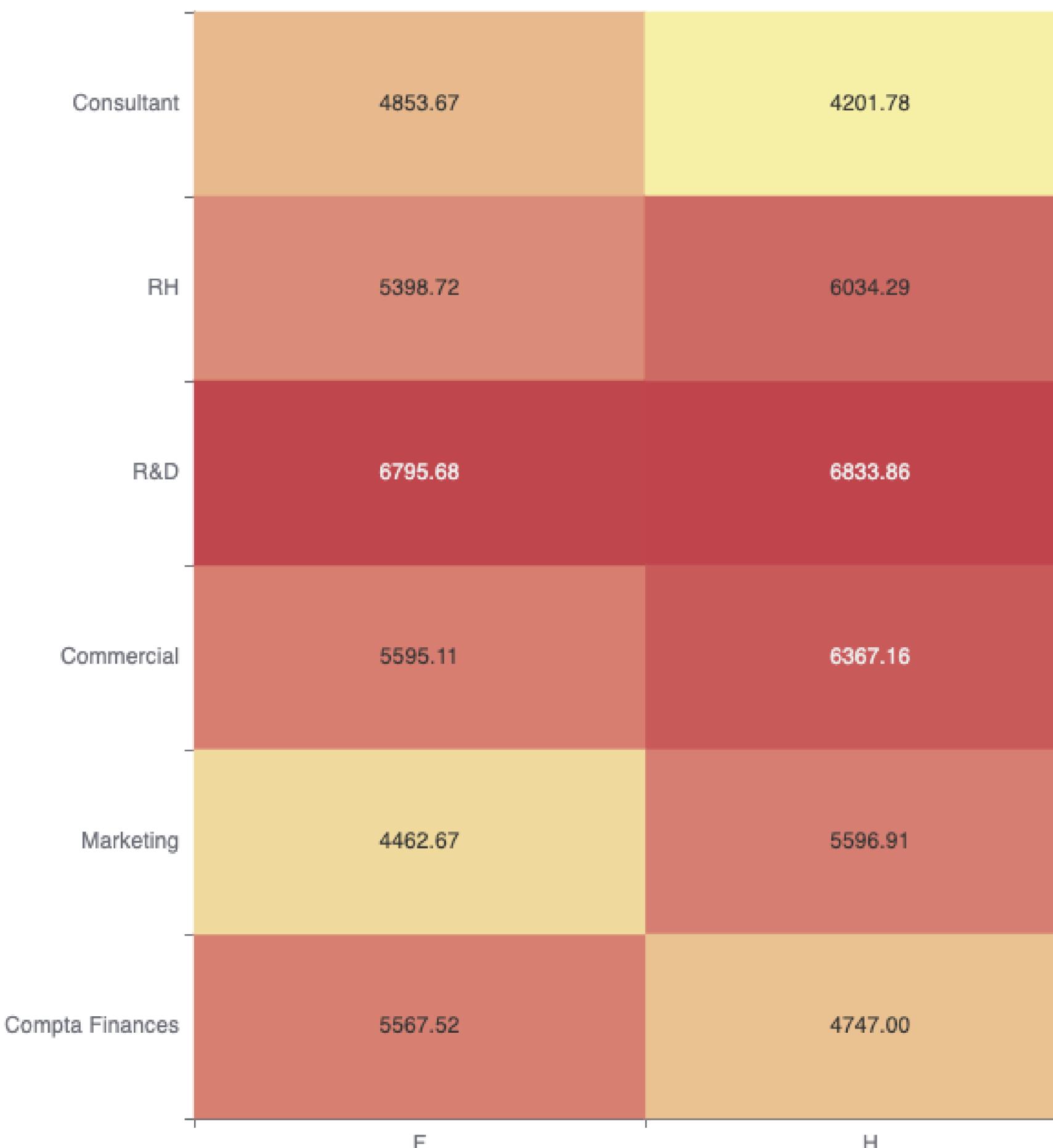
Avec ce graphique on peut visualiser que les hommes pour peu sont plus que les femmes en contrat CDI tandis que les femmes sont peu plus en CDD

# Promotion: répartition promotion et service



Ce graphique peut constater les promotions par service,  
le département Consultant,  
commercial et  
RH ont plus  
augmentation que les autres

# Rémunération: répartition salaire par sexe et service

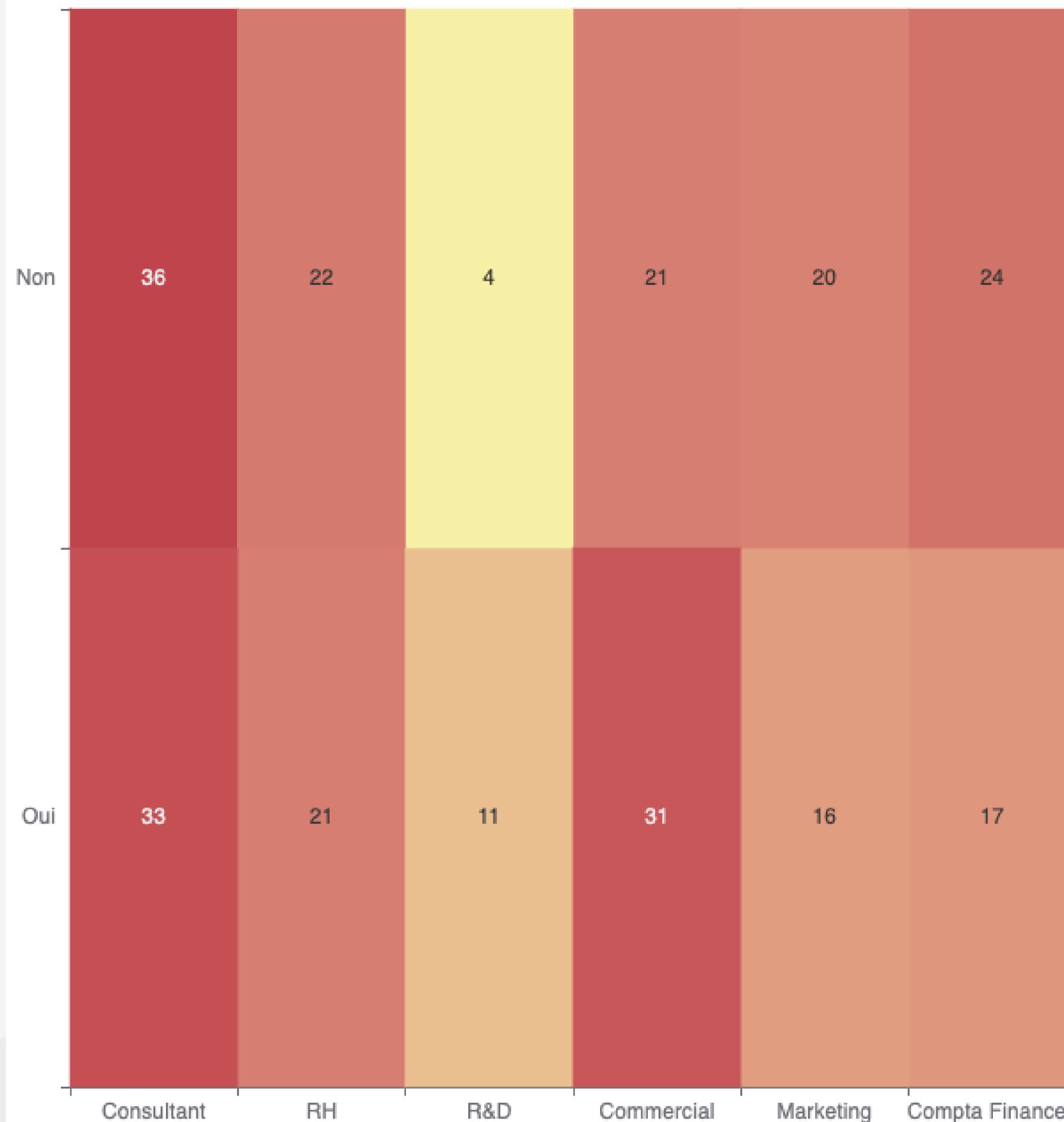
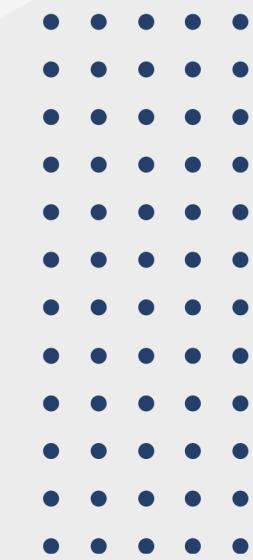


Dans cet image on peut visualiser que les salaires des hommes sont un peu plus haussé que les femmes.

Les services avec des salaires plus payé sont:

- R&D
- Commercial
- RH

# Condition de travail: répartition accident par sexe et service



Avec ce graphique on peut constaté que les hommes ont plus d'accident dans les service:

- Consultant
- Commercial
- RH

Pareil pour les femmes tandis que les services avec moins accidents:

- R&D
- Marketing
- Finances

# Conclusion

**Les informations à retenir concernant les analyses d'égalité femmes/hommes:**

- Variations inégales entre la répartition des salaires, type des contrats, augmentation et promotions des postes.
- Il faut bien préciser que les analyses sont fait sans prendre en compte certains facteurs comme niveaux de satisfactions/performances des salariés, expérience et rôles.



# MERCI

*projet 7 - L'égalité  
homme/femme Knime*

*Pamela Santana*

